

11. AXELLE MADAGASCAR

UN SAVOIR-FAIRE D'EXCEPTION

CATÉGORIE
GRANDE
ENTREPRISE



AXELLE
Un Savoir-Faire d'Exception

QUI EST AXELLE MADAGASCAR ?

Fondée en 1995, AXELLE est un façonnier textile spécialisé dans la haute valeur ajoutée pour le prêt-à-porter et les accessoires pour femme et enfant. Collaborant avec les maisons de luxe françaises et les marques haut de gamme les plus exigeantes, l'entreprise se distingue par une maîtrise technique et un souci du détail répondant aux standards les plus élevés du secteur.

AXELLE puise son essence dans l'héritage artisanal de Madagascar. Les savoir-faire ancestraux, transmis de génération en génération, sont préservés et enrichis par une recherche constante d'innovation. L'alliance entre tradition et modernité permet de valoriser le patrimoine textile local tout en garantissant une production d'excellence.

Avec plus de 500 professionnels mobilisés sur l'ensemble de la chaîne de production, AXELLE contribue activement à la dynamisation de l'économie locale. Chaque année, près de **500 000** pièces sont confectionnées, générant des emplois pérennes et valorisant des compétences uniques. L'entreprise investit dans la formation continue de ses équipes afin de préserver et perfectionner les savoir-faire artisanaux tout en favorisant l'insertion professionnelle.



QUELLE EST LA DEMARCHE RSE ADOPTÉE ?

AXELLE adopte une démarche RSE basée sur l'ISO 26000, intégrant les enjeux sociaux, environnementaux et économiques propres à ses activités. Celle-ci est orientée sur trois axes :

AXE
1

Engagement pour le bien-être et la santé des collaborateurs

AXELLE met en place des actions concrètes pour garantir un environnement de travail sain et sécurisé, incluant la prévention des risques professionnels, l'accès aux soins et le développement du bien-être au travail. L'entreprise défend également les droits fondamentaux en veillant au respect de la dignité de chacun. La lutte contre le travail des enfants, la promotion de l'égalité des genres et l'inclusion des personnes en situation de handicap sont des engagements forts de l'entreprise.

AXE
2

Engagement pour l'éducation et l'employabilité

AXELLE joue un rôle actif dans le développement économique local en favorisant l'emploi et la transmission des savoir-faire. Des formations internes sont mises en place pour préserver et perfectionner l'artisanat textile malgache, garantissant ainsi la pérennité des métiers traditionnels. Soucieuse d'éthique et d'intégrité, AXELLE promeut aussi des pratiques commerciales responsables en instaurant des relations d'affaires basées sur la transparence et le respect des parties prenantes.

AXE
3

Engagement à contribuer à l'effort climatique et à l'économie circulaire

Réduire l'impact environnemental de ses activités est une priorité pour AXELLE. L'entreprise contribue à l'effort climatique en optimisant ses procédés de production et en privilégiant des matières premières à faible empreinte carbone. La gestion responsable des ressources passe également par une démarche d'économie circulaire, avec des initiatives visant à limiter les déchets textiles, encourager le recyclage et favoriser la réutilisation des matériaux.

QUELLE EST L'INITIATIVE RSE PRIMÉE ?

AXELLE a fondé l'École des Savoir-Faire en 2022 dans le cadre de sa responsabilité sociétale. Sa mission réside dans la préservation du patrimoine culturel et la transmission des savoir-faire artisanaux, comme la broderie à la main, le crochet, le smock et la dentelle aux fuseaux.

Les apprenants intègrent l'Ecole des Savoir-Faire pour une formation de **4 mois** au terme de laquelle ils reçoivent un certificat reconnu par l'Etat malagasy. Ce programme contribue à la professionnalisation des artisans et à l'intégration de compétences traditionnelles dans l'industrie textile.

Cette initiative repose sur trois principes clés :



Renforcement de l'employabilité des communautés locales

AXELLE privilégie le recrutement local, avec **40 %** de ses collaborateurs issus de la commune rurale d'Anosy Avaratra. À travers cette école, l'entreprise forme des jeunes aux métiers artisanaux, leur offrant des opportunités d'emploi durable et favorisant l'insertion économique. Cette démarche illustre l'engagement d'AXELLE en faveur du développement durable et de la valorisation des métiers artisanaux, contribuant ainsi à la croissance économique locale.



Contribution à l'autonomisation et la participation économique des femmes

L'Ecole accueille principalement des jeunes femmes de **18 à 35 ans** n'ayant pas achevé leur scolarité, voire n'ayant jamais été scolarisées, et souvent sans emploi. En complément de la formation artisanale, elles bénéficient d'un accompagnement sur des thématiques essentielles telles que le planning familial, les droits humains et l'éducation financière. Cette approche globale renforce leur capacité à construire un avenir plus stable et indépendant..



Mise en place de partenariats avec les parties prenantes

AXELLE a établi un partenariat avec le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, qui a apporté un soutien technique et administratif pour l'agrément des filières et la valorisation des métiers artisanaux. L'entreprise collabore également avec ses clients, qui participent au financement du programme, renforçant ainsi l'impact et la pérennité de l'initiative.

QUELS RESULTATS ET QUELS IMPACTS ?

Sur les communautés bénéficiaires :

- Plus de **300** apprenants formés depuis 2022
- **230** attestations distribuées
- **90%** des sortants de l'Ecole recrutés chez AXELLE

Sur l'entreprise :

- Renforcement de l'engagement des employés et du sentiment de fierté
- Amélioration de l'image et de la réputation
- Maintien et diffusion du savoir-faire traditionnel
- Renforcement de la compétitivité sur le marché international

Sur la valorisation des métiers artisanaux au niveau national :

- **4 filières** de formation reconnues et agréées par l'Etat
- Participation des formatrices à la rédaction de référentiels métier qui sont d'intérêt national
- Mis en œuvre du dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience ou VAE qui a permis la reconnaissance par l'Etat des compétences des brodeuses et smockeuses ayant plus de **5 ans** d'expérience

